

I. Pour information aux communes

Calendrier de collecte 2024

Visuel du calendrier en pièce jointe

Le nouveau calendrier de collecte est téléchargeable sur le site internet de la Communauté de communes : www.pays-loudunais.fr - rubrique « Déchets Ménagers », « Collecte porte à porte » puis « Calendrier de collecte »

Il est distribué dans toutes les boîtes aux lettres courant décembre 2023.

A noter : un calendrier de collecte 2024 spécifique par commune sera prochainement téléchargeable sur le site de la CCPL.

Jour férié : règle du report des collectes

« En cas de jour férié, toutes les collectes de la semaine sont décalées au lendemain à partir du jour férié. »

En 2024 les collectes du **1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} mai, 8 mai, 20 mai, 15 août, 1^{er} novembre, 11 novembre et 25 décembre** sont décalées au lendemain jusqu'au samedi.

ATTENTION, le jeudi 9 mai est férié mais sera travaillé par les agents de collecte afin d'éviter deux jours fériés dans la même semaine.

Les consignes de tri : tous les emballages recyclables se trient

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les consignes de tri sont étendues à tous les emballages en plastique afin de :

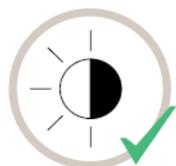
- faciliter le geste auprès des habitants,
- augmenter les tonnages valorisés (+ 20 % en poids),
- diminuer les refus de tri,



Les consignes de collecte

Visuel des consignes de collecte en pièce jointe

Voici un rappel des consignes de collecte en porte à porte :



**Sortez vos
bacs la veille**



**Disposez les poignées
du bac côté route**



**Sortir son bac
que lorsqu'il est plein**



**Mettez-les en
évidence sur le
domaine public**



**Rangez vos bacs le plus
rapidement possible
après la collecte**



**Nettoyez vos bacs
régulièrement**



ASTUCE !

**Regroupez votre bac avec ceux des voisins,
cela permet de réduire les nuisances sonores et
les émissions de gaz à effet de serre.**

Signalement des travaux effectués sur la voirie

Si des travaux sont programmés sur la commune, nous vous invitons à transmettre à la Communauté de communes **les arrêtés de voiries** ou à minima la rue concernée et les dates des travaux (courriel : pole-dechets@pays-loudunais.fr).

Vous devez informer les usagers concernés qu'ils doivent déposer leurs bacs au bout de la rue pour que la benne d'ordures ménagères les collecte.

En l'absence de cette information, la collecte ne sera pas effectuée dans le secteur des travaux.

Compostage à domicile

Afin d'accompagner les loudunais dans le tri de leurs biodéchets, la collectivité propose :

- Un composteur plastique de 300 litres à 20 euros ;
- Un composteur bois de 300 litres à 25 euros.

Vous trouverez tous les renseignements et le formulaire de demande en ligne sur le site internet de la Communauté de communes : www.pays-loudunais.fr - rubrique « Déchets Ménagers » « Mes démarches en ligne ».

Carte d'accès en déchèterie

Les usagers doivent obligatoirement présenter leur carte d'accès à la déchèterie avant tout dépôt.

- **L'accès aux 5 déchèteries est réservé aux habitants de la Communauté de communes du Pays Loudunais qui dispose d'une carte d'accès.**
- **L'accès est GRATUIT pour les particuliers. Il est limité à 4m³ par jour (2m³ pour les gravats) et à 30 passages par an (au-delà, chaque passage supplémentaire sera facturé 15€).**
- **Le nombre de passage est automatiquement remis à 0 au 1^{er} janvier de chaque année.**
- **La carte d'accès doit être présentée à l'arrivée au gardien ou à la borne de la barrière avant tout déchargement. Elle ne se prête pas.**
- **Il n'y a qu'une carte par foyer (toute carte perdue ou supplémentaire sera facturée 15€).**

Procédure carte perdue :

- Ne pas utiliser le formulaire de demande en ligne. Il faut que l'utilisateur contacte la CCPL par téléphone ou courriel.
- Si néanmoins vous souhaitez transmettre la demande, précisez à l'utilisateur que c'est facturé 15€ (facture à posteriori par le trésor public). Merci de préciser si la personne est sûre de l'avoir perdue dans ses affaires, auquel cas un duplicata sera délivré. Dans le cas contraire, la carte est invalidée, donc si quelqu'un la trouve, elle sera inutilisable.

Procédure carte volée :

- Même procédure que la carte perdue, mais sur présentation d'un dépôt de plainte, la carte ne sera pas facturée.

Vous trouverez tous les renseignements et le formulaire de demande en ligne sur le site internet de la Communauté de communes : www.pays-loudunais.fr

Toutes les infos sur le site internet

www.pays-loudunais.fr rubrique « Déchets Ménagers »

Vous y trouverez :

- toutes les informations sur le tri et la collecte des déchets en Pays Loudunais.
- tous les documents à télécharger : calendrier de collecte, guide du tri, journaux dédiés aux déchets ménagers...

**Le Pôle Déchets est à la disposition des communes pour répondre à toutes les questions.
Tél. : 05 49 22 28 00 – pole-dechets@pays-loudunais.fr**

Proposition d'articles pour publication dans les bulletins communaux

Tarifification Incitative

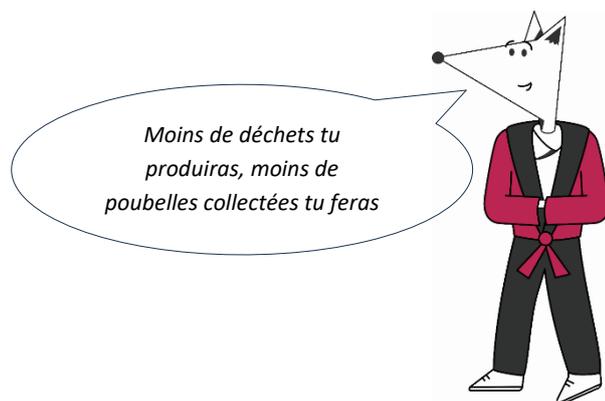
Vous pouvez intégrer cet article dans votre bulletin communal concernant la TI :

Lancement officiel de la Tarifification Incitative

C'est parti pour la Tarifification Incitative !

Au 1^{er} janvier 2024, la Communauté de communes commence à comptabiliser le nombre de levées du bac à Ordures Ménagères que vous allez présenter sur une année. Cette comptabilisation constituera la part variable/incitative de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI). Elle sera effective uniquement sur votre poubelle à couvercle grenat.

Le premier paiement de la tarification incitative interviendra en septembre/octobre 2025, en fonction de vos **levées** réalisées en 2024. Elle sera notifiée sur votre avis de taxes foncières.



Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à consulter le journal de la Communauté de communes du Pays Loudunais de décembre 2023, ou consulter le site internet de la Collectivité : pays-loudunais.fr

Sur le site internet, dans la rubrique « Déchets Ménagers » puis « Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères », vous aurez la possibilité de :

- Créer votre espace web usager, pour connaître votre production de déchets sur l'année en cours ;
- Estimer votre TEOMI 2025 grâce au simulateur mis à votre disposition.

SERVICE PETITE ENFANCE du PAYS LOUDUNAIS



Relais Petite Enfance

Pour les parents, enfants, assistant.e.s maternel.le.s

le relais vous informe et vous accompagne.

- > Ateliers gratuits sur inscription.
- > Permanences sur rendez-vous.

Les plannings d'activités sont envoyés aux assistant.e.s maternel.le.s et téléchargeables sur le site internet www.pays-loudunais.fr

Aidons vos enfants à bien grandir !

Lieu d'Accueil Enfants-Parents

Pour les parents & enfants de 0 à 5 ans venez échanger, partager et jouer.

> Gratuit sans inscription.

Les plannings sont téléchargeables sur le site internet www.pays-loudunais.fr

LOUDUN, Maison de la Petite Enfance, Boulevard Loche et Matras > **le mercredi**

MONCONTOUR, Accueil de Loisirs, Impasse du Havre > **un mardi par mois**

MONT-SUR-GUESNES, Ancienne maison paroissiale Place Frézeau de la Frézelière > **un mardi par mois**

SAINT-JEAN-DE-SAUVES, Maison Pour Tous, 5 bis Place Marcel Chauvineau > **un mardi par mois**

LES TROIS-MOUTIERS, Salle du moulin du Gué Sainte Marie, Route de Motson > **un mardi par mois**

Maison de la Petite Enfance

2, boulevard Loche et Matras - 86200 LOUDUN

Renseignements : relais-petite-enfance@pays-loudunais.fr

RPE : 05 49 98 21 62 LAEP : 07 87 33 82 68

www.pays-loudunais.fr



Relais
Petite Enfance

Médiathèque du Pays Loudunais

Cf. fichier jpeg en pièce jointe



médiathèque

du Pays Loudunais

... Horaires d'ouverture ...

1 place Sainte-Croix 86200 LOUDUN

Mardi	9h30-12h30 / 15h-18h30
Mercredi	9h30-18h30
Vendredi	15h-18h30
Samedi	9h30-12h30 / 15h-18h30

La médiathèque achète toute l'année de nouveaux livres, jeux, DVD et revues à emprunter

- ✓ **Grand choix, régulièrement renouvelé** de revues, livres, jeux, DVD et CD empruntables
- ✓ **Accès internet et Wifi gratuits**
- ✓ **Animations gratuites**
- ✓ **Abonnement à la médiathèque gratuit**, il vous permet d'accéder à l'offre numérique proposée par le département de la Vienne (*musique, vidéo, autoformation, livre numérique, revues...*)

Tél. **05 49 98 30 26** | mediatheque.loudun@pays-loudunais.fr
www.mediatheque.pays-loudunais.fr

Service Rénov'

Cf. fichier jpeg en pièce jointe

Obtenez des **conseils gratuits**, neutres et indépendants pour mener votre projet de logement et d'amélioration énergétique

Service public de la **rénovation** de l'**habitat**



en Loudunais

avec **France Rénov'**



Prenez rendez-vous au
05 49 22 54 02
ou **24h/24** sur le site internet
www.pays-loudunais.fr
rubrique habiter
⇒ rénover et économiser l'énergie